

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AFFAIRE KEZIAH NUISSIER

La Justice, pour porter ce nom, doit être sans reproches.

Nous avons entendu les déclarations de M. le procureur de la République ainsi que celles du Syndicat de la Magistrature et de l'Union Syndicale des Magistrats. Nous les invitons à conserver leur sang-froid.

Le procès de rupture consiste à nier à un tribunal sa légitimité pour juger les faits. En l'état, nous nous sommes présentés à l'audience et avons simplement demandé que les droits de la Défense soient respectés par le Parquet, ce qui n'avait pas été le cas et ce qui d'ailleurs a été constaté par le Tribunal.

Nous sommes en rupture avec certains membres du Parquet de Fort-de-France. C'est vrai.

Nous sommes en rupture avec tout membre du Parquet qui appelle à un Cabinet d'avocats pour, à l'évidence, exercer des pressions. Nous sommes en rupture avec un Parquet qui s'oppose à l'exécution d'une décision d'un tribunal indépendant. Nous sommes en rupture avec le chef d'un Parquet qui soutient qu'une interpellation est « légitime » alors que les gendarmes mobiles ont « légitimé » cette interpellation par des coups de poings qui n'existent pas. Nous sommes en rupture avec des membres du Parquet qui gèrent mal une garde à vue, au point que notre client, au sortir de celle-ci s'est vu délivrer 21 jours d'ITT. Nous sommes en rupture avec les membres du Parquet qui valident des enquêtes critiquables menées sous leur autorité.

Nous sommes aussi en rupture avec des syndicats de magistrats qui insultent, violent la présomption d'innocence et se considèrent irresponsables de leurs actes.

Nous invitons les magistrats de Martinique à plus de réserve car l'étude des procédures pourra les amener à se dédire. De façon générale, les magistrats qui exercent en Martinique seraient bien avisés de respecter la population qu'ils ont à juger et les avocats qui représentent celle-ci.

Ces attaques infondées et grossières constituent une énième atteinte aux droits de la défense. Elles ne nous impressionnent pas et ne nous détourneront pas de notre mission : défendre Keziah NUISSIER.

En vérité, ces attaques visent à alimenter un climat de tension créé de toutes pièces pour tenter de justifier le dépaysement du dossier.

Nous sommes opposés au dépaysement qui déposséderait la Martinique d'un procès fondamental et il s'agirait, une nouvelle fois, d'une importante atteinte aux droits de la défense.

Le Procureur, à l'évidence, ne souhaite pas assumer devant la Martinique tous les manquements constatés par la Défense, étant rappelé qu'il veut renvoyer l'un des volets de l'affaire à Cayenne.

Nous demandons que les autorités judiciaires sur place usent de leur pouvoir pour que M. Keziah NUISSIER bénéficie en Martinique d'un procès équitable.

Si un procès équitable ne peut se tenir en Martinique, il s'agirait là d'une grave défaite de l'état de droit et nous ne pourrions que prendre acte de cette funeste situation.

**EDDY ARNETON**

AVOCAT

ANCIEN SECRETAIRE DE LA CONFERENCE

**RAPHAËL CONSTANT**

AVOCAT

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DE FORT-DE-FRANCE